



Comité pour une Nouvelle Résistance

Résister se conjugue au présent

« Lucie Aubrac »



Perte de tout repère historique à BOLLENE.

Le 27 juin 2012

Dans le journal « LA PROVENCE » du mercredi 20 juin 2012, un article signé I.P. relatant les incidents survenus le 18 juin 2012 à Bollène lors de la commémoration de l'appel du Général de Gaulle, m'a bouleversé. Cet évènement montre une complaisance coupable envers le révisionnisme historique afin de réhabiliter la collaboration et toute sa barbarie.

Je cite la partie de l'article qui se veut historique :

«Après le salut des porte-drapeaux, une partie du public commence à entonner le «Chant des Partisans», ce chant des Chouans qui résistaient aux Bonapartistes a été réactualisé sous l'occupation par Maurice Druon et Joseph Kessel».

L'article explique ensuite l'attitude de la municipalité voulant rejeter le «chant des partisans» et s'appropriier la «Marseillaise». Il faut rappeler que l'un est le complément de l'autre. Le 18 juin marque le refus de la défaite et l'officialisation de la Résistance. Il est tout à fait évident que « **Le Chant des Partisans** » à toute sa place lors de cette commémoration.

Je suis scandalisé par le fait que la municipalité veuille dénaturer cette commémoration en interdisant la chanson de la Résistance.

Je suis également scandalisé par les erreurs historiques qui dans cet article veulent discréditer ce chant en le reliant aux chouans.

La musique du «**Chant des Partisans**» a été composée par Anna MARLY, de son vrai nom Anna BETOULINSKY. Cette femme courageuse, musicienne et comédienne, a fui le régime nazi et pétainiste de Vichy et a rejoint la France Libre à Londres.

Un soir alors qu'elle se trouvait chez Emmanuel d'Astier de la Vigerie, créateur du mouvement de résistance « Libération Zone Sud », entourée de nombreuses personnalités de la France libre dont Maurice Druon et Joseph Kessel, dans un instant de mélancolie extrême elle entonne en russe les «Partisans». Entendant cette chanson, Maurice Druon et Joseph Kessel ont voulu l'adapter à la situation française. Ils s'en sont donc inspirés pour écrire les paroles du « **Chant des Partisans** » La musicienne a donc adapté la musique en fonction des nouvelles paroles.

Quant aux «Chouans» et aux «Bonapartistes» il faut rétablir la vérité des faits. On ne peut pas parler de bonapartisme avant le 18, 19 brumaire (9, 10 novembre 1799), à cette date le drame de la Vendée était terminé. C'est sous la Convention, que le Général Hoche pacifia la Vendée. Ces deux périodes sont bien antérieures à la création du «Chant de Partisans», faire un tel amalgame est dangereux. Relier cela semble vouloir discréditer ce symbole de la Résistance à des fins politiques. Manipuler l'histoire n'est pas anodin. L'objectif est de changer la mémoire collective afin de discréditer les combattants de l'ombre. Ces citoyens courageux, pétris d'idéaux républicains, ont refusé la trahison de ceux qui furent les fossoyeurs de la République. Préférer Hitler au Front Populaire a marqué d'infamie l'action de ceux qui ont livré la nation française aux hordes nazies.

Le Chant des Partisans n'est que la transposition de la Marseillaise à l'époque du régime de Vichy. Sous la Grande Révolution et sous l'occupation allemande en 1940 la France éternelle est menacée. Dans les deux cas la République est en danger. Dans les deux cas le peuple est appelé à réagir pour combattre l'ennemi. Les révisionnistes d'aujourd'hui, en privant la commémoration du 18 juin du seul symbole qui lui est propre, voudraient gommer la trahison de ceux qui livrèrent notre pays au pillage des nazis. Oui la Marseillaise notre hymne national a toute sa place lors de ces événements. Oui ce chant révolutionnaire doit être couplé pour toutes les commémorations liées à la seconde guerre mondiale et à la Résistance au chant révolutionnaire réactualisé que constitue le Chant des Partisans.

Pour éviter à la peste brune de se développer à nouveau il faut que le Chant des Partisans soit officialisé.

Des incidents comme celui survenu à Bollène, où un élu de la République a fait intervenir la police afin de dénaturer la cérémonie, ne doivent jamais plus se produire. Ces relents de pétainisme donnent la nausée.

Réhabiliter la collaboration et les traîtres qui ont livré le pays aux appétits étrangers en remplaçant la République par l'Etat Français, est très dangereux.

La République a le devoir de protéger la mémoire et doit donc institutionnaliser le Chant des Partisans afin que la loi protège ceux qui rendent hommage à la Résistance.

Il faut garder à l'esprit que manipuler l'histoire c'est fausser l'avenir.

Le «Chant des Partisans» appartient aux Résistants qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Le «Chant de partisans» appartient à tous les Français libres, à ce titre il a toute sa place lors des commémorations de l'appel du 18 juin 1940.

Le «chant des Partisans» appartient à tous les peuples qui se battent pour leur liberté.

Le «Chant des Partisans» appartient à tous ceux qui aujourd'hui se battent pour les générations futures.

ALAIN FUENTES

***Membre du bureau directeur de l'association Comité pour une Nouvelle résistance (C.N.R.)
- Trésorier de l'association.***

Comité pour une Nouvelle Résistance – CNR – Tél : 06 82 97 97 77

<http://www.cnr-resistance.fr/>